



n°1 février 2013

Journal du Bassin de la Cèze

EN PROFONDEUR [p. 4-5]
**LE SYNDICAT MIXTE ABCÈZE :
QUI EST-IL ? QUE FAIT-IL ?**

AU FIL DES EAUX [p. 2-3]

- ◆ **ACTUALITÉS ET INITIATIVES
DU SYNDICAT**
- ◆ **INVENTAIRE DES ZONES
HUMIDES**

DÉCRYPTAGES [p. 6]

L'ÉQUIPE VERTE

PRATIQUE [p. 7]

**DROITS ET DEVOIRS
DES PROPRIÉTAIRES**

REPÈRES [p.7]

LE CONTRAT DE RIVIÈRE

PARTENAIRES [p.8]

DAMIEN ALARY (Conseil général)
MICHEL DEBLAIZE (Agence de l'eau)

Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze



EDITO

Fédérer énergies et moyens

Avec un plaisir non feint je prends ma plume pour contribuer à ce premier numéro, d'ABC, Journal du Bassin de la Cèze. Vous le constaterez, je l'espère : il traduit tout le chemin parcouru depuis plus de dix ans pour la définition et le pilotage d'une ambitieuse politique de l'eau, pleinement assumée.



Pour cette première, l'actualité étant dominée par la réforme de l'organisation territoriale, il me tenait à cœur de souligner le lien entre politique territoriale, intercommunalité et politique de bassin. En effet, si, jusque récemment, l'intercommunalité en nos contrées rurales présentait un visage contrasté, désormais les EPCI se voient clairement confortés et très fortement incités par la loi à aller plus loin, plus rapidement même que les élus locaux ne l'auraient parfois souhaité.

Si l'échelle communale demeure fondamentale dans une approche intégrée, il n'est, pour autant, plus possible, au vu des enjeux de l'eau, d'en fractionner la définition et le portage en autant de communes que le bassin en compte (103 pour la Cèze). Avec les élus de notre territoire de Cèze, il nous faut, dès à présent, fédérer pleinement

au sein d'ABCèze les dix intercommunalités du bassin, afin de nous doter des moyens nécessaires à la maîtrise de ce qui devient de jour en jour un principe incontournable de notre avenir.

Mais ce souhait doit aussi - ce n'est pas là le moindre des enjeux - s'accompagner d'une réflexion sur la représentativité de ces vastes territoires intercommunaux au sein de nos syndicats mixtes, pour que ces derniers conservent un lien étroit et continu avec le niveau local.

Yvan VERDIER,
Président d'ABCèze.

AGENDA

Semaine 7
Réunion du Bureau ABCèze
Préparation du Débat d'Orientation
Budgétaire 2013

Semaine 9
Réunion du Comité syndical
Adoption du DOB 2013
Réunion du Comité de rivière

Semaines 10 à 14
Formation des agents communaux sur la gestion des fossés et petits cours d'eau (à Bessèges, Saint-Ambroix, Goudargues, Bagnols-sur-Cèze, Allègre Les Fumades)

Semaine 13
Réunion du Comité syndical
Adoption compte administratif 2012 et budget primitif 2013.

Des matériels et non des pesticides

Trois communes, Bagnols-sur-Cèze, Saint-Ambroix et Goudargues, ont décidé de diminuer l'utilisation de pesticides par leurs services "espaces verts". Chacune a donc lancé un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH). Il va leur permettre de mettre en place des actions concrètes sur cette thématique.



Cette démarche a conduit à l'organisation, le 27 novembre à Goudargues, d'une journée de démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique. Le bureau d'études ENVILYS avait convié différents constructeurs de matériel pouvant remplacer l'usage de pesticides. Les agents communaux et les élus ont donc pu essayer des désherbeurs thermiques et des débroussailluses adaptées à l'entretien de la voirie.

ABC - Journal du Bassin de la Cèze. Éditeur : Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze. **Directeur de la publication :** Yvan Verdier. **Rédaction :** Équipe du Syndicat mixte et Ouvert au Public. **Conception et exécution graphiques :** Ouvert au Public. **Impression :** JF Impression. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement (certification 100 % PEFC).

Les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister malgré les contrôles des équipes du Syndicat mixte et de l'agence ne sauraient engager la responsabilité du Syndicat mixte et de l'agence. Si toutefois vous constatez des erreurs merci de les signaler à la publication.

Syndicat mixte ABCèze
2 chemin des Maraichers 30500 Saint-Ambroix
Tél. 04 66 25 32 22 - Fax 04 66 85 42 72
accueil@abceze.fr - www.abceze.fr

COMMUNICATION

“Valoriser, expliquer, vulgariser”

En juillet dernier a été organisé un séminaire de réflexion d'élus de communes et intercommunalités membres du syndicat. Il a confirmé les atouts d'ABCèze et les valeurs qui fondent son action. Il a aussi mis en relief la nécessité d'organiser la communication. “Notre travail est peu ou pas connu”, ont constaté les élus du syndicat. D'où la décision prise par le bureau de donner au syndicat des outils de communication à la mesure à la fois de ses moyens et de ses besoins.

Un triple objectif a été fixé : “Valoriser, expliquer,

vulgariser”. Pour l'atteindre, un nouveau dispositif est mis en place :

● **Un nouveau logo** qui traduit de manière dynamique, le rôle du syndicat dans la gestion de l'eau et la protection de l'environnement, au sein de son territoire, le bassin ;

● **Ce journal, “ABC”**, pour donner à voir et à comprendre les multiples actions du syndicat ;
Un site internet au contenu embelli et enrichi.
www.abceze.fr



PATRIMOINE

Les zones humides vont être inventoriées

Le bassin versant de la Cèze est constitué d'une mosaïque de milieux. Ainsi, les zones humides constituent des écosystèmes remarquables (25% de la biodiversité à l'échelle nationale), mais en péril (- 67% en France métropolitaine au XX^e siècle).

En France, selon l'article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, “on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année”.

Afin de freiner les menaces qui pèsent sur les zones humides et mettent en péril leur richesse écologique et les services rendus à l'homme (épuration des eaux, stockage d'eau et restitution en étiage, régulation des inondations, régulation du climat...), le Syndicat mixte ABCèze lance un inventaire des zones humides du bassin versant de la Cèze. Il intervient ainsi conformément à la réglementation (décret du 22 mars 2007, un arrêté et une circulaire des 24 et 25 juin 2008).

Les résultats de l'étude devront permettre dans un premier temps d'obtenir une cartographie précise des zones humides du périmètre et, à terme, de les protéger efficacement.

L'objectif est triple :

- **Recenser** précisément ces milieux naturels et les qualifier,
- **Réaliser** un porter à connaissance de ces zones auprès des communes du territoire, afin qu'elles intègrent les enjeux relatifs aux zones humides dans leurs documents d'urbanisme,
- **Envisager** les mesures de protection et de gestion nécessaires à leur pérennité.

L'étude démarrera dans le courant du premier semestre 2013. Cette démarche nécessite la mutualisation des connaissances du plus grand nombre. Conscient de la richesse patrimoniale du bassin versant, le Syndicat appelle le grand public à participer activement à cette étude.

Toute personne peut contacter le Syndicat ABCèze pour signaler l'existence d'une zone humide auprès de M. Vincent Bernad au 04 66 25 23 23 ou vbernad@abceze.fr



PRESTATAIRES

Marchés publics passés en 2012

En 2012, le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze a mis en place sept marchés, tous dans la procédure de MAPA (Marché À Procédure Adaptée).

N° du marché	Objet du marché	Nom de l'opérateur économique	Notifié le	Montant du marché TTC
1	Stratégie de communication	OUVERT AU PUBLIC	22/06/12	41 668,64 €
2	Suivi topographique atterrissements 2012	CHABERT Patrick	10/09/12	10 549,92 €
3	Gestion bancs de graviers 2012	ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE	20/09/12	41 046,72 €
4	Travaux entretien moyenne Cèze	SARL DONNADIEU BCS	25/10/12	27 615,64 €
5	Recharge sédimentaire Cèze-Auzonnet Lot N°1	DYNAMIQUE HYDRO	30/10/12	45 268,60 €
6	Recharge sédimentaire Cèze-Auzonnet Lot N°2	NATURALIA ENVIRONNEMENT	30/10/12	15 458,30 €
7	Rédaction du document d'objectifs Hautes vallées	ONF	21/12/12	19 800,00 €
TOTAL				201 407,82 €

INONDATIONS

Le PAPI est en vue

C'est un enjeu important pour le bassin de la Cèze : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, dit “PAPI d'intention Cèze”. Il a été élaboré tout au long de l'année 2012. Le dossier de demande de labellisation nationale a été déposé en décembre auprès du Préfet du Gard.

Il regroupe 20 actions, programmées sur trois ans, pour un montant total de 2,4 millions d'euros.

Dès qu'il sera approuvé, les financements, généralement à hauteur de 80 %, pourront être sollicités.

Son objectif est double :

● **Accompagner** les communes pour mener à bien les obligations réglementaires (plans communaux de sauvegarde, dossiers digues, information du public, réduction de la vulnérabilité...), et leur apporter les financements nécessaires,

● **Mobiliser** des partenariats et des financements pour mener des actions de réduction du risque sur des secteurs particulièrement sensibles (risque minier, dossiers travaux à Goudargues ou Bagnols, par exemple).

Ainsi le Syndicat mixte ABCèze apportera son appui technique à tous les maîtres d'ouvrages répertoriés et réalisera lui-même un certain nombre d'opérations. Le label PAPI est attendu pour mi 2013. Nous en reparlerons...

LE SYNDICAT MIXTE ABCÈZE : QUI EST-IL ? QUE FAIT-IL ?

Son rôle

Le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze a pour mission la coordination de la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin. Il intervient dans toute opération ayant un impact sur la gestion «amont-aval» des cours d'eau. Notamment : l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, la gestion quantitative durable de la ressource, la prévention des risques naturels et la protection contre les inondations.

Pour atteindre ces objectifs le Syndicat peut accompagner les communes dans la programmation de leurs études et travaux en matière d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.

Son histoire

La structure actuelle (Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze) a été créée en 2004. Elle résulte du recentrage sur la gestion de l'eau du Syndicat mixte d'aménagement et de développement touristique du pays de Cèze, lancé en 1991.

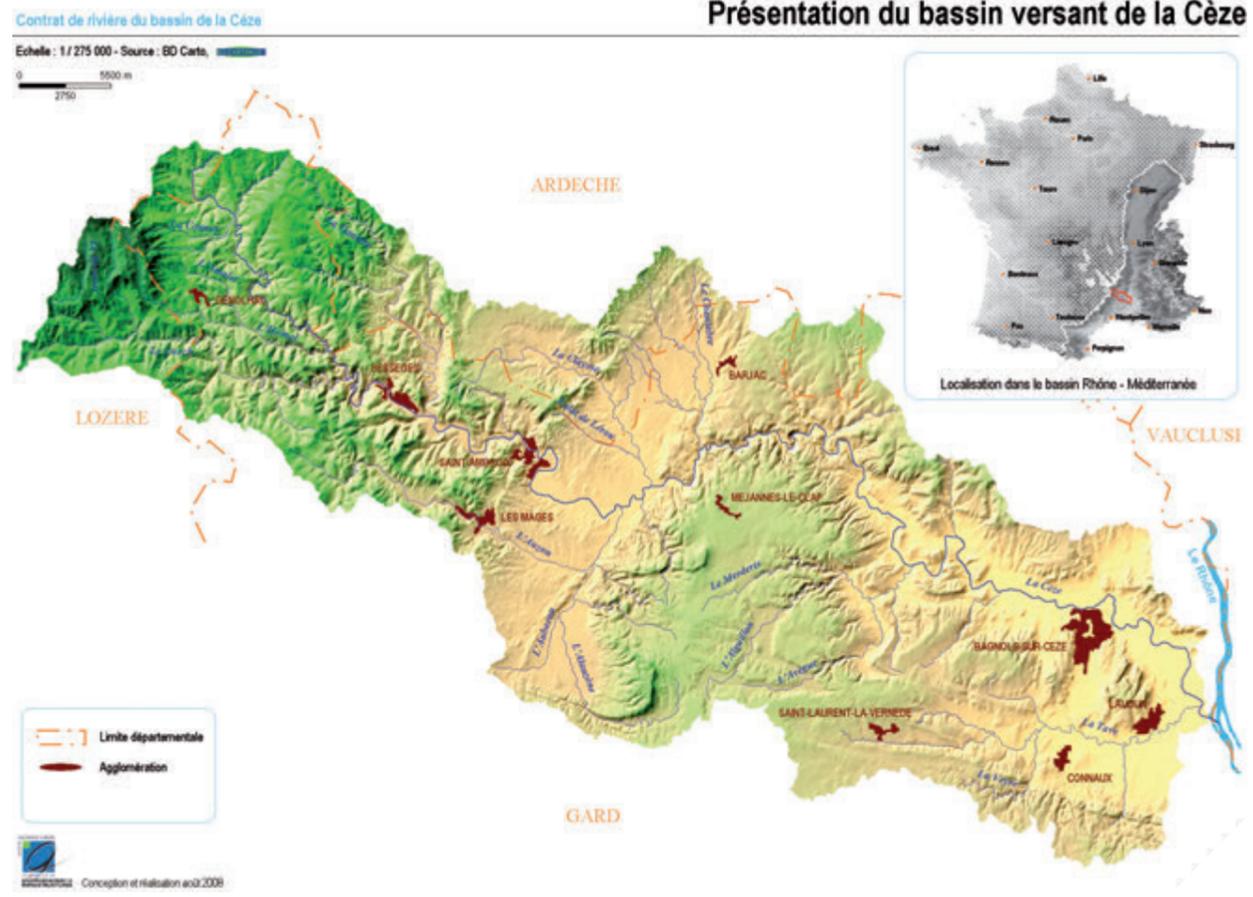
Ses enjeux

Les caractéristiques du territoire expliquent que les enjeux de gestion de l'eau y sont particulièrement importants.

- Le bassin de la Cèze se distingue par un patrimoine biologique et paysager préservé et de valeur remarquable : plusieurs sites Natura 2000, un Parc National, de nombreuses espèces protégées.
- Il produit une hydrologie contrastée, entre des étiages estivaux très marqués et des crues parfois violentes. La gestion des étiages, tout autant que le risque inondation, sont donc des questions particulièrement prégnantes.
- Majoritairement occupé par des zones naturelles, il abrite néanmoins une agriculture très diversifiée sur un quart de sa surface. Il se caractérise par une urbanisation croissante d'amont en aval, avec en particulier l'agglomération Bagnols-Laudun.

Son territoire

En toute cohérence c'est l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de la Cèze : environ 1 600 km de cours d'eau permanents ou temporaires. Affluents principaux : l'Homol, la Ganière, le Luech, l'Auzonnet, la Claysse, le Roméjac, l'Aiguillon et la Tave (voir la carte ci-contre). Ce territoire compte 77 500 habitants, plus 40 000 pendant la saison touristique.

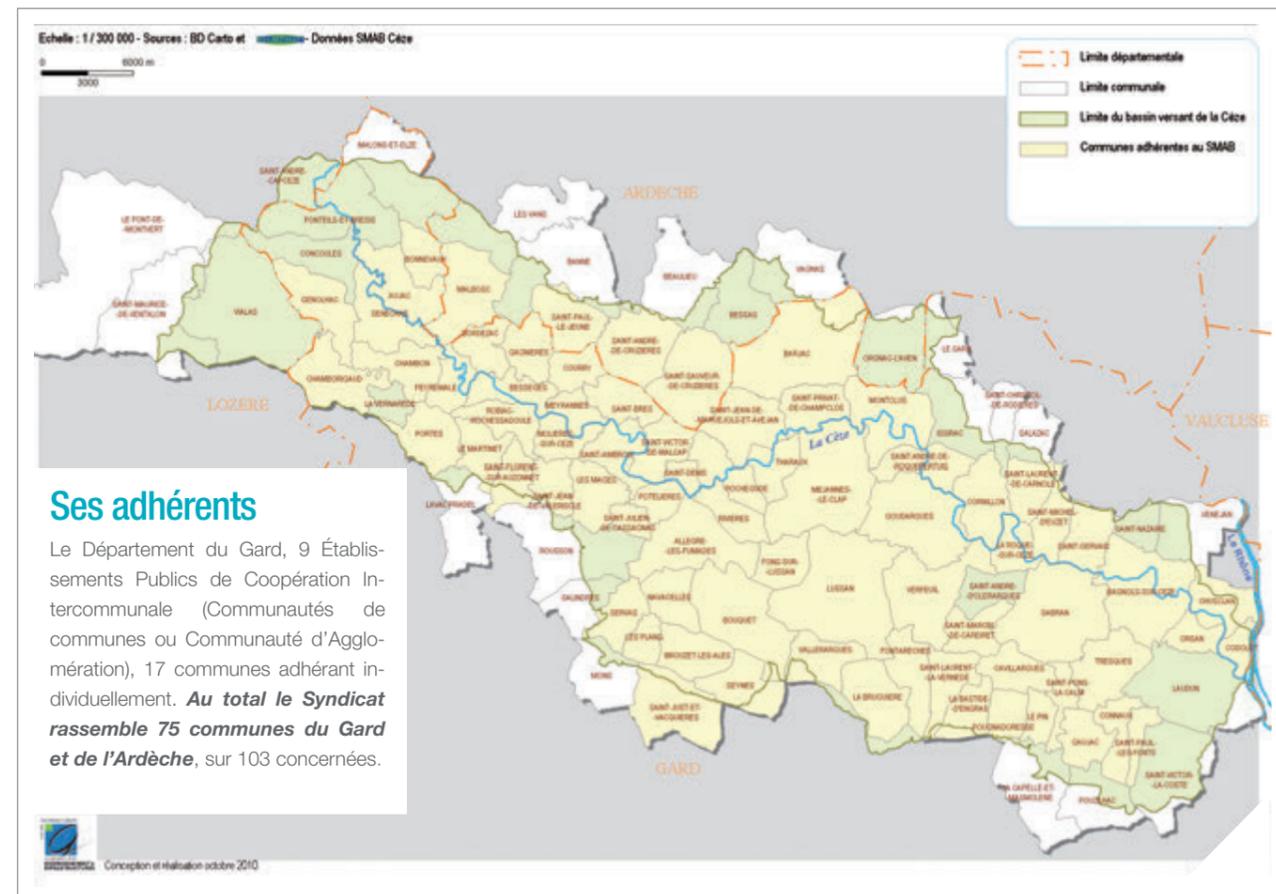


Son pilotage

BUREAU : Le président : Yvan Verdier ; Huit vice-présidents : Serge Boissin, Jean-Denis Klein, Martial Bonnefond, Daniel Piolet, Pascal Milesi, Jacques Marc, Jean-Claude Paris (conseiller général), Edouard Chaulet (conseiller général) ; Un membre associé, représentant les communes ardéchoises : Jean-Manuel Garrido.

COMITÉ SYNDICAL : 38 membres et autant de suppléants.

COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES : Basse vallée de la Cèze (président : Serge Boissin), Vallée de la Tave (président : Jean-Denis Klein), Aval des Gorges (président : Martial Bonnefond), Moyenne Vallée de la Cèze (président : Daniel Piolet), Vallée de l'Auzonnet (président : Pascal Milesi), Haute vallée de la Cèze (président : Jacques Marc).



Ses adhérents

Le Département du Gard, 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de communes ou Communauté d'Agglomération), 17 communes adhérant individuellement. Au total le Syndicat rassemble 75 communes du Gard et de l'Ardèche, sur 103 concernées.

Ses missions

Animateur de démarches concertées de gestion de l'eau et des milieux aquatiques : Contrat de rivière, PAPI, Natura 2000. Porteurs de projets, comme maître d'ouvrage d'études et de travaux, en particulier par l'intermédiaire de l'Équipe verte.

Son budget est d'environ 1,7 M€.

Les ressources proviennent à 50 % du Conseil général du Gard et à 50 % des adhérents (intercommunalités et communes). Le syndicat bénéficie aussi de ses relations avec ses partenaires techniques et financiers : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région, État, Europe. Principales dépenses : des dépenses de fonctionnement relatives à l'animation de territoire et l'appui aux collectivités ainsi que le coût de fonctionnement de l'Équipe verte, des frais de prestations extérieures pour la réalisation d'études et de travaux.

Ses services

Le syndicat dispose d'une équipe de quatorze collaborateurs représentant 12 postes à temps complet. Dirigée par Franck Gazin, elle est organisée en trois pôles.

- PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER** : Sandra Maton (responsable), Claudine Bonnefoy et Céline Galdin (secrétariat), Aline Teissier (agent d'entretien).
- PÔLE TECHNIQUE** : Maud Clavel (chargée de mission Contrat de rivière, gestion de l'eau), Vincent Bernad (appui ponctuel animation Contrat de rivière), Anthony Laurent (chargé de mission milieux, Natura 2000), Joël Guillaume (technicien travaux ripisylve et morphologie).
- PÔLE TECHNIQUE Équipe verte** : Didier Pellard (chef de l'Équipe verte), Laurent Coste (adjoint), David Deschanel, Mathilde Lesquey et Alexis Richard (équipiers).

Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze :
2 chemin des Maraichers 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22
accueil@abceze.fr - www.abceze.fr

ÇA NOUS CONCERNE

L'Équipe verte sur toutes les berges

L'Équipe verte ou "brigade verte" est la force d'intervention sur le terrain d'ABCèze. Sa mission : réaliser des travaux de restauration et d'entretien de berges des cours d'eau du bassin sous l'autorité d'un technicien de rivière.

Créée en août 2001, elle compte cinq agents, dont un chef d'équipe. En onze ans, le nombre de communes concernées est passé de 31 à 75. L'équipe verte joue

donc un rôle déterminant, au bénéfice des communes et des riverains.

Elle intervient avec son véhicule 4x4 avec treuil, ses tronçonneuses et ses débroussailleuses.

Ces travaux sont encadrés par un plan de gestion de la ripisylve (lire ci-dessous) suivant un prévisionnel annuel. Il laisse une certaine souplesse pour des interventions d'urgence, suite à des événements climatiques.

En quelques chiffres

120 km
de cours d'eau entretenus annuellement

24 m³ = Le volume de déchets collectés dans l'année

L'équipe verte assure ainsi quatre types de travaux :

- **Restauration** : travaux légers menés sur des tronçons bien identifiés ;
- **Entretien** : berges de la Cèze et des affluents selon un rythme annuel, biennal ou triennal : enlèvement sélectif des embâcles, débroussaillage, élagage et abattage sélectifs, expérimentations de lutte contre les espèces invasives, collecte et évacuation de déchets diffus ;
- **Interventions ponctuelles** : sur l'ensemble du bassin versant, afin de répondre le plus rapidement possible à certains événements exceptionnels (crues, tempêtes) ou pour des besoins ponctuels ou nouveaux (mise en conformité des captages AEP, dégagement d'emprises...) ;
- **Entretien / nettoyage** : points de fréquentation et de baignade en période estivale sur la Cèze et ses affluents.



Stockage sur haut de berge (Gaujac)



Réouverture du lit (Lussan)



Réouverture du lit (Le Martinet)



Élagage et démontage (Brouzet-les-Alès)

LE MOT Ripisylve ?

La ripisylve est la forêt riveraine d'un cours d'eau. Corridor très large ou liseré étroit, elle se compose d'essences variées à bois tendres (saules, aulnes, peupliers...) et à bois durs (frênes, érables, chênes...). Sa composition et sa morphologie sont liées aux inondations plus ou moins fréquentes. À l'interface entre milieux aquatiques et terrestres, la ripisylve forme une mosaïque végétale d'une grande richesse floristique.

Ses rôles sont multiples :

- **Amélioration** de la qualité des eaux (épuration naturelle par rôle de filtre),
- **Diversification** des habitats aquatiques (cache à poisson et source de nourriture),
- **Rôle de corridor biologique** (déplacement et abris pour la faune),
- **Protection** contre les crues (blocage des bois flottants, diminution des vitesses d'écoulement et ralentissement de la propagation des crues),
- **Potentialités** paysagères et récréatives.

POUR RECEVOIR ABC

Si vous souhaitez recevoir par mail les prochains numéros de ce journal, merci de nous indiquer vos coordonnées (prénom, nom, commune, email) à l'adresse : accueil@abceze.fr

Droits et devoirs des propriétaires

Les riverains des cours d'eau ont des droits et des devoirs importants. Ils sont résumés ci-dessous. Ces règles, issues du Code Napoléon, résultent notamment de la loi sur l'eau de 1992, modifiée par la loi de 2005.

Droit de propriété

Tout riverain d'un cours d'eau non domanial est propriétaire des berges, jusqu'au milieu du lit. Le fond, la végétation, les poissons lui appartiennent aussi. Mais pas l'eau : c'est un bien commun que nul ne peut aliéner à son seul profit.

Aujourd'hui, ces structures se sont fédérées en syndicats de bassins versants : c'est le cas d'ABCèze, qui est habilité à intervenir sur la Cèze et ses affluents, au travers d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien, validé par une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Prélèvements et travaux

Les prélèvements d'eau dans les cours d'eau ou dans les nappes souterraines sont réglementés. Il en est de même des autres prélèvements (limons, sable, galets) et des travaux, dans le lit des cours d'eau ainsi que dans l'emprise de la zone inondable (remblaiement, creusement, modification des berges...). Ils sont soumis à déclaration, voire autorisation suivant l'importance, auprès de l'administration compétente : la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM), service Eau et milieux aquatiques. 89, rue Wéber - CS 52002 - 30907 Nîmes cedex 2 - Tél. : 04 66 62 62 00.

Appui technique

L'entretien de la ripisylve doit être réfléchi au cas par cas, si l'on ne veut pas porter atteinte à ce milieu fragile qui contribue à l'équilibre du cours d'eau. Les interventions de l'Équipe verte et des entreprises mandatées par le syndicat sont réalisées avec des objectifs différenciés selon les enjeux (zones urbaines, agricoles, "naturelles"...).

Néanmoins, ceci n'interdit pas une intervention complémentaire des riverains en cohérence avec les travaux réalisés par ABCèze (Lire p. 6 la définition de la ripisylve). Dès lors il est conseillé au propriétaire de contacter ABCèze pour bénéficier d'un appui technique gratuit.

Obligation d'entretien

Tout riverain a obligation d'assurer l'entretien "normal" du cours d'eau (L215-14 du Code de l'Environnement, lire ci-contre). Il s'agit de permettre le maintien du libre écoulement des eaux par un entretien régulier et raisonné "dans le respect des milieux aquatiques" au cas par cas. La notion d'entretien exclut l'élargissement du lit ou son creusement, ainsi que les "coupes à blanc". La jurisprudence et les directives tendent à élargir l'application de l'article L215-14 aux fossés et canaux.

Relais dans la prise en charge de l'entretien

Depuis plusieurs décennies, cet entretien n'est plus ou peu assumé par les riverains. C'est pourquoi, dans les années 60, des syndicats intercommunaux se sont constitués à l'échelle cantonale pour se substituer aux propriétaires.

Article L215-14 du Code de l'Environnement - Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 JORF 31 décembre 2006

Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

Pour en savoir plus :
Contact à ABCèze : Joël Guillaume
Tél. : 04 66 25.32.22

Le contrat de rivière Cèze en cinq questions

Qu'est-ce qu'un "contrat de rivière" ?

C'est une démarche contractuelle destinée à assurer une gestion globale, concertée et équilibrée d'un cours d'eau et de ses affluents :

- Il s'applique à un territoire cohérent : le bassin versant.
- Il prend en compte tous les aspects : physiques, écologiques et socio-économiques.
- Il résulte du consensus des différents usagers et acteurs.
- Il concilie les divers usages, dans le respect du fonctionnement naturel de la rivière.



Qu'est-ce que le "contrat de rivière" Cèze ?

Les partenaires institutionnels, services de l'État, Agence de l'Eau, Conseils Généraux et régionaux, communes, organismes divers, acteurs socio-économiques et du milieu associatif se sont regroupés pour l'élaborer, afin d'organiser une véritable politique de gestion de l'eau dans le bassin de la Cèze. Agréé en juillet 2011, c'est un programme d'actions 2011-2015. Il constitue pour cinq ans la stratégie et la feuille de route des acteurs de la gestion de l'eau.

Quel rôle joue le Syndicat mixte ABCCèze ?

Le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze a piloté l'élaboration du contrat de rivière et il anime sa mise en œuvre.

Que contient le "contrat de rivière" Cèze ?

Il se décline en 118 actions pour un montant total de 48 millions d'euros. 40 % de ce montant concerne des travaux d'assainissement des eaux usées.

Quels sont les grands axes du contrat ?

- Optimiser la gestion quantitative des ressources en eau,
- Améliorer la qualité de l'eau,
- Préserver et restaurer les milieux naturels,
- Gérer le risque inondation.

CONSEIL GÉNÉRAL

Damien Alary : “L'enjeu majeur de la gestion quantitative de l'eau”

Le Conseil général du Gard est un des piliers d'ABCèze. Son président, Damien Alary, explique pourquoi et comment.

Pour quelles raisons le Département apporte-t-il son soutien au Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (ABCèze) ?

Le Conseil général du Gard est membre du Syndicat mixte ABCèze depuis sa création en 1991. C'est même sous son impulsion que tous les syndicats mixtes de bassin ont été portés et constitués dans le Gard. Il participe à l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat de manière statutaire, assurant 50 % des contributions de l'ensemble des membres. Il est donc le membre principal du syndicat.

Quels sont les enjeux de gestion de la ressource en eau spécifiques au bassin de la Cèze ?

La Cèze est un cours d'eau particulièrement riche et intéressant sur le plan de la qualité des milieux aquatiques et sur celui de la qualité de baignade, d'où son attrait touristique fort. En revanche, c'est un bassin versant très sen-

sible aux déficits chroniques et aux sécheresses estivales. La gestion quantitative de la ressource est l'enjeu majeur du bassin versant. Il faut la partager, avec la nécessité de préserver la qualité biologique du milieu. Toutefois, le bassin versant est également sensible au risque inondation et le Conseil général du Gard est propriétaire et gestionnaire du barrage de Sénéchas, construit en amont de Bessèges après les grandes inondations de 1958. Le barrage écrêteur de crue sert également depuis 1982 au soutien d'étiage de la Cèze.

En quoi ce Syndicat apporte-t-il sa contribution à la politique de l'eau du Département et à ses principaux volets ?

Le Syndicat ABCèze porte aujourd'hui le contrat de rivière de la Cèze qui fixe les grandes opérations à mener pour respecter les objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE - dans les cinq années



à venir. Au-delà des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement chers au Conseil général, on y trouve les opérations visant à une meilleure répartition et gestion quantitative de l'eau.

Le syndicat a également déposé un dossier d'agrément pour porter un PAPI d'intention (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) dans le respect de notre politique départementale.

AGENCE DE L'EAU



Michel Deblaize : “Un outil essentiel de gestion du bassin versant”

L'Agence de l'eau, établissement public de mise en œuvre de la politique de l'eau de l'État, est un partenaire de premier rang d'ABCèze.

Michel Deblaize, directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, décrit cette collaboration.

Pourquoi travaillez-vous avec ABCèze ?

Nous coopérons avec les syndicats mixtes et les autres acteurs qui structurent de manière cohérente la gestion de l'eau dans un bassin hydrographique. C'est le cas d'ABCèze qui joue un double rôle déterminant, d'une part d'animation et de coordination, d'autre part de portage des études et des procédures comme le contrat de rivière et le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). C'est un outil essentiel de gestion du bassin versant.

Dans l'action d'ABCèze qu'est-ce qui vous semble majeur ?

L'approche globale : la prise en compte du grand cycle de l'eau, dans tous ses aspects. Pas seulement la qualité chimique, mais aussi la qualité écologique, la capacité à bien assurer le fonctionnement des milieux, en particulier dans les périodes de sécheresse comme lors des inondations. ABCèze participe ainsi à notre programme 2013-2018 “Sauvons l'eau”.

Quelles sont les problématiques principales de la Cèze ?

La Cèze est un affluent important du Rhône. La gestion de la quantité de l'eau est un impératif majeur. Le traitement de sa qualité aussi, avec, en particulier, les intrants, provenant des agriculteurs ou des collectivités locales. Bien sûr, ici, la question des inondations est très importante. Sur tous ces points, ABCèze est notre allié de terrain.